



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETÉ n° 2021-0032-SOCIAL

fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 266-1 et L266-2, R. 266-1 et suivants,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

Vu l'arrêté n° 2021-004-SOCIAL du 28 janvier 2021 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire,

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Jean RIBEIL au poste de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu l'arrêté préfectoral n°21-76 BAG du 30 mars 2021 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté à Monsieur Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de Monsieur Patrick SALLES sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté,

ARRETE :

Article 1er

La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Bourgogne-Franche-Comté à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	SIREN	Siège social		
		Adresse	CP	Ville
Epicerie de la Die	89151935700018	23 avenue de la Libération / Morez	39400	Hauts de Bienne
Association le relais	33361188700139	42 avenue du Général de Gaulle	58000	Nevers
	Siège social	17 rue de la Fontaine de Fer	18000	Bourges
Association Eliad	79217485600049	41 rue Thomas Edison / CS 92146	25052	Besançon cedex
Association les Trappistines	80995013200021	140 rue des Trappistines	71000	Mâcon
Association le refuge Enjoy life	89926646400010	55 impasse des buguets	71500	Ratte
Epicerie sociale de la ville du Creusot	26710056800026	Ville du Creusot / CCAS 6 –épicerie sociale / Boulevard Henri Paul Schneider CS 80091	71206	Le Creusot cedex

Article 2

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3

En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 Besançon cedex 3.

Article 4

Le directeur régional de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **15 JUL. 2021**

Pour le préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation du directeur régional de
la DREETS,



Philippe BAYOT